

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU LUNDI 19 JUIN 2023

SÉANCE OUVERTE A 19 H 00

Présent-e-s :

Mme Véronique MOULLET-BOUCHARDY, Présidente

Conseillères municipales :

Mmes Nassima LAGROUNI, Irène MAIO,

Conseillers municipaux :

MM. Jonathan CHRISTIN, Bertrand FUMEAUX, Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, André PHILIPP, Pascal RAEMY, Denis van LEEMPUT, Ludovic ZBINDEN

Arrivée en cours de séance :

M. Denis van LEEMPUT

Exécutif :

M. Dominique NOVELLE, Maire
Mme Christine RAMBACH, adjointe
M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Excusée :

Mme Nathalie HENRIOD, Conseillère municipale

Procès-verbal :

Mme Claire SNEIDERS, secrétaire générale
Mme Isabelle BOSCARDIN, secrétaire comptable

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MAI 2023
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S
- IV. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES 2022 DE LA FONDATION « LES CHOUETTES »
- V. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES 2022 DE LA FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE

- VI. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES 2022 DE LA FONDATION D'INTÉRÊT PUBLIC COMMUNAL POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE
 - VII. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA LOCATION DES LOCAUX COMMUNAUX
 - VIII. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE FEUX BLEUS POUR LE FUTUR GROUPEMENT INTERCOMMUNAL SAPEURS-POMPIERS AIRE-LA-VILLE/CARTIGNY
 - IX. RÉOLUTION RELATIVE À LA PROPOSITION D'UN CHEF DE CORPS POUR LE GROUPEMENT INTERCOMMUNAL SAPEURS-POMPIERS AIRE-LA-VILLE/CARTIGNY
 - X. MOTIONS
 - XI. QUESTIONS ET DIVERS
-

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal, informe que Monsieur Van LEEMPUT rejoindra en cours de séance, excuse Madame HENRIOD, membre du Conseil municipal, et salue la présence, dans le public, de Messieurs Philippe DUPERRIER, Alexandre DETHIOLLAZ et Arthur SCHNEIDER.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MAI 2023

Une erreur informatique n'a pas permis aux membres du Conseil municipal de prendre connaissance du procès-verbal de la séance du 25 mai 2023.

Les membres du Conseil municipal ne souhaitent pas que le procès-verbal soit lu en séance plénière et décident qu'il sera approuvé lors de la prochaine séance le 27 septembre prochain.

II. RAPPORTS DE COMMISSIONS

La Présidente passe la parole aux Président-e-s de commissions.

Commission sports, loisirs, mobilité douce

Monsieur RAEMY informe que la commission des sports, loisirs et mobilité douce s'est réunie le 5 juin 2023 à 20h00. Les points suivants ont notamment été traités :

Plan de mobilité – étude du projet de règlement

Les membres de la commission ont pris connaissance du projet et valident, à l'unanimité, le projet de règlement et invitent les membres du Conseil municipal à accepter la délibération qui leur sera soumise.

Divers

- Mini tennis : les travaux de réfection sont presque terminés (revêtement, grillage et marquage). Grâce aux poteaux réglables du filet, ce terrain permettra la pratique de 3 sports : mini tennis, badminton et volleyball.
-

- Patinoire
Pour rappel, cette infrastructure aura 10 ans en 2025. Plusieurs interventions ont et auront lieu pour la maintenir en bon état.
 - ✓ Gradins : les assises usées en bois ont toutes été remplacées par le personnel communal.
 - ✓ Structure : une réfection est prévue d'ici fin juin sur les portes, boulons, panneaux, etc.
 - ✓ Revêtement : une somme sera inscrite au budget 2025 pour la réfection du revêtement.

- Tennis club
Des travaux importants de rénovation ainsi que l'installation d'un éclairage ont été réalisés entre 2020-2021.
Les membres de la commission demandent depuis plusieurs années de recevoir une statistique d'utilisation, notamment par les adultes. Il est demandé au club de remettre des statistiques d'utilisation du terrain et/ou de commencer à en tenir une.

Commission routes, déchets, espaces verts

Monsieur PHILIPP informe que la commission « routes, déchets, espaces verts » s'est réunie le 1^{er} juin 2023 à 19h00. Les points suivants ont notamment été traités :

- Plan directeur communal (PDCom) – modification
Présentation du dossier par le bureau URBAPLAN (mandataire). Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'un nouveau PDCom, mais bien d'un ajout au PDCom actuel qui est en force.

Pour répondre à une modification de la loi sur les constructions et installations (LCI) notamment l'article 59 al. 4 qui octroie la possibilité, dans la zone 5, d'obtenir des dérogations pour une densification accrue, les communes élaborent des stratégies zone 5 afin de communiquer au canton et aux acteurs qui agiront sur le territoire, en faisant part de leurs attentes dans le cadre de la densification de la zone 5.

Le planning intentionnel de ce projet au niveau du processus politique est le suivant :

1 ^{er} juin 2023	Commission routes, déchets, espaces verts, présentation
5 juin 2023	Envoi au canton de la proposition de modification du PDCom
Fin juin 2023	Séance technique entre le canton, la Commune et Urbaplan (mandataire)
Automne 2023	Consultation publique, pour la population d'Aire-la-Ville, de la modification du PDCom
Automne-hiver 2023	Validation par le canon des éventuelles remarques remises pendant la consultation publique
Automne-hiver 2023	Résolution du Conseil municipal sur la modification du PDCom
2024	Validation de la modification du PDCom par le canton (arrêté du Conseil d'État)

- Electromobilité
Les membres de la commission sports, loisirs et mobilité douce ont été conviés à prendre part à la séance.
M. NOVELLE présente deux nouvelles variantes qui prévoient l'installation de bornes de recharge électrique pour voiture aux endroits suivants :
 - Chemin de Mussel / places situées devant la salle polyvalente
 - Rue du Vieux-Four / stationnement à l'entrée du village devant l'immeuble des Chouettes.

Les membres de la commission sont favorables, à l'unanimité, aux deux variantes, dont les coûts seront inscrits au budget 2024.

- Parking du cimetière – réglementation
La situation de ce parking n'est plus acceptable, car il y a trop de voitures ventouses et les contrôles aléatoires ne suffisent pas à dissuader les automobilistes. L'Exécutif propose de changer la réglementation, tout en profitant de générer des recettes, en installant un horodateur.
 - Zone publique: horodateur, tarif de CHF 1,50/heure du lundi au samedi de 8h00 à 19h00 – gratuité le soir et le dimanche.
 - Surveillance : journalière et assurée par un mandataire externe, très probablement la police municipale de Bernex.
 - Mise en œuvre : 1^{er} semestre 2024

Les membres de la commission sont favorables à l'unanimité et invitent les membres du Conseil municipal à valider la résolution qui leur sera soumise.

- Chemin de Mussel – création de stationnement deux roues
Les membres de la commission valident à l'unanimité la proposition de créer des places de stationnement deux roues sur des places de stationnement voitures situées devant le terrain de tennis.
- Règlement relatif aux places de parking à louer dans le parking du cimetière – modification
Les membres de la commission sont favorables à l'unanimité à la proposition de modification du règlement et invitent les membres du Conseil municipal à valider la délibération qui leur sera soumise.

La Présidente remercie pour les rapports.

III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S

La Présidente passe la parole à **Monsieur NOVELLE**.

Ressources humaines

- Madame Isabelle BOSCARDIN : M. NOVELLE présente Mme BOSCARDIN, nouvelle collaboratrice, engagée en avril 2023 en qualité de secrétaire comptable et lui souhaite beaucoup de plaisir.
- Personnel communal : à la demande d'un membre du Conseil municipal qui souhaite rencontrer le personnel communal, Monsieur NOVELLE rappelle que les membres sont libres de rencontrer le personnel sur son lieu de travail à l'extérieur et/ou à la Mairie. Aucune rencontre particulière ne sera organisée.

Conseil municipal

- Monsieur Ludovic ZBINDEN : Monsieur ZBINDEN est remercié pour sa présidence du Conseil municipal du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023. Monsieur ZBINDEN reçoit un petit cadeau sous les applaudissements de l'assemblée.

Rapport administratif communal 2022

Le rapport sera disponible d'ici fin juin 2023. Un exemplaire papier sera envoyé par courrier aux membres du Conseil municipal et disponible en ligne ou en version papier pour le public.

Logements sur la Commune d'Aire-la-Ville

Souhaite apporter des précisions sur les deux entités communales propriétaires de logements.

- Fondation communale des Chouettes : la Fondation possède deux immeubles, rue du Vieux-Four 2 à 8 et 41.
- Commune d'Aire-la-Ville : la Commune possède également plusieurs appartements inscrits au patrimoine financier. Deux appartements qui jouxtent l'épicerie (ÉPI Centre), un appartement dans l'ancienne école et prochainement 3 appartements dans la nouvelle acquisition au 64, rue du Vieux-Four.
- Gestion des logements : une seule régie a été mandatée pour la gestion de ces biens immobiliers, il s'agit de la régie BERSIER. Toutefois, Monsieur NOVELLE attire l'attention que le fonctionnement au niveau de l'attribution des logements est différente entre la Fondation et la Commune.
- Attribution des logements :
 - ✓ Fondation : une procédure a été mise en place. Monsieur NOVELLE s'est récusé. Cette tâche reviendra à trois membres de la Fondation, soit dès 2023 : Messieurs STREBEL, BERTHEAU et ROCH.
 - ✓ Commune : l'Exécutif assume cette tâche.

Eclairage public

Informe qu'une nouvelle loi fédérale impose un contrôle de l'éclairage public tous les 5 ans. La semaine dernière, Monsieur NOVELLE a rencontré un inspecteur de l'ESTI (office fédéral de l'énergie) ainsi que les SIG pour contrôler le parc de la Commune. Il en résulte que le parc des luminaires publics est en conformité et très bien entretenu. Seules une remarque a été formulée et la modification sera effectuée rapidement. Monsieur NOVELLE a également informé que tout le parc sera adapté à terme (intervention sur le système de gestion des luminaires), conformément à la décision du Conseil municipal en 2022.

Fête nationale

Informe que la Présidente du Grand Conseil, Madame Céline ZUBER-ROY a répondu à l'invitation de la Commune et sera l'oratrice du 1^{er} Août.

La Présidente passe la parole à **Madame RAMBACH**.

Fête des promotions le 30 juin 2023

- Vaisselle : informe d'une nouvelle pratique qui compte sur la responsabilité individuelle du public. Il n'y aura aucune consigne sur les gobelets. De plus, il a été décidé d'utiliser la vaisselle en porcelaine. Les jeunes engagés laveront la vaisselle au lieu de la jeter. Ouverture des caisses prévues à 17h30, une heure avant la partie officielle.

Théâtre de Carouge

Spectacle en plein air le 8 juillet 2023 – entrée libre – inscription au secrétariat général.

Manifestations communales

Informe que l'Exécutif a décidé, pour les 3 manifestations communales (fêtes des promotions, nationale et de l'Escalade) que chaque membre du Conseil municipal présent reçoive un bon boisson d'une valeur de CHF 20.00 à partager avec la famille et les amis.

La Présidente passe la parole à **Monsieur APOTHELOZ**.

Zone sportive / patinoire – nuisances

Reviens sur l'interpellation de Madame HENRIOD lors de la séance du 25 mai dernier, concernant les nuisances autour de la patinoire notamment. Monsieur APOTHELOZ rappelle

que les deux règlements communaux des espaces publics et de la patinoire précisent les horaires à savoir :

- que le silence est de rigueur de 21h00 à 8h00 en semaine
- de 21h00 à 9h00 les fins de semaine et jours fériés
- une particularité pour la patinoire le dimanche et jours fériés de 21h00 à 10h00

Ces règlements répondent à la demande de Madame HENRIOD de trouver une solution pour le dimanche.

IV. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES 2022 DE LA FONDATION « LES CHOUETTES »

La Présidente lit le rapport du Président de la Fondation, Monsieur Eddy STREBEL.

Monsieur le Maire

J'ai l'avantage de vous adresser un bref compte rendu de l'exercice 2022 de la Fondation des Chouettes.

Actuellement tous les appartements, parking et garages sont loués et il n'y a aucun contentieux.

Tous les postes du compte pertes et profits sont quasiment au niveau de l'année précédente à l'exception des frais d'administration en augmentation de CHF 20'375.00. Cette augmentation provient des honoraires et frais d'étude de tiers concernant le projet de rénovation du bâtiment. L'autre poste en augmentation de CHF 45'994.00 correspond au coût de rénovation de deux appartements.

Soucieux de l'état énergétique du bâtiment rue du Vieux-Four 2-8, le comité de la Fondation des Chouettes a continué l'analyse et a finalement retenu le projet avec une rénovation ventilée de la façade. Etant donné l'augmentation très importante des taux hypothécaires pour un nouvel emprunt, la demande d'autorisation de construire a été reportée à une date ultérieure.

Le résultat d'exploitation des immeubles est de CHF 181'639.13. En tenant compte des intérêts hypothécaires de CHF 51'731.54, nous arrivons à un bénéfice de gestion des immeubles de CHF 129'907.59 avant l'amortissement de CHF 80'000.00.

Conformément aux directives du plan comptable MCH2, la Fondation doit, tous les 5 ans, réévaluer les biens immobiliers de son patrimoine financier. Cette réévaluation a permis d'inscrire, dans les comptes 2022, une plus-value exceptionnelle et non monétaire de CHF 888'596.00.

Aves les produits d'intérêts des comptes bancaires, le résultat final du compte de résultat est de CHF 1'018'635.04.

Les comptes 2022 ont été vérifiés, à la demande du Conseil de Fondation et selon les statuts de la Fondation, par Eurex Audit Sari à Chêne-Bourg (voir rapport de l'organe de révision daté du 13.4.2023).

Au terme de ce bref compte rendu je tiens à remercier la Régie Bersier pour l'excellente collaboration ainsi que les membres du comité pour leur contribution compétente.

Salutations d'usage, signé le Président de la Fondation, Eddy STREBEL.

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de l'audit et des comptes 2022. Sans remarque, la Présidente soumet la délibération au vote.

Texte de la délibération

vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation communale les Chouettes,

vu le rapport de l'organe de révision Eurex, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2022, du 6 juin 2023,

vu l'approbation des comptes 2022 par le Conseil de Fondation le 9 mai 2023 et le rapport du Président du Conseil de Fondation du 7 juin 2023,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D É C I D E

1. D'approuver les comptes 2022 de la Fondation communale les Chouettes.

La délibération est acceptée par 10 oui, 0 non et 0 abstention.

V. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES 2022 DE LA FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE

La Présidente lit le rapport du Président de la Fondation, Monsieur Barthélémy ROCH.

*Monsieur le Maire, Madame, Monsieur les adjoints,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil municipal,*

L'année 2022 s'est clôturée sur une baisse de la consommation de plus de 8% par rapport à 2021, soit une des consommations les plus basses de ces dernières années.

Concernant l'agrandissement du réseau, le chantier des six villas au chemin des Ecrevisses a subi du retard et s'est terminé début 2023. Des offres pour deux autres raccordements ont été faites (chemin de Treulaz 13 et chemin de l'Ancienne-Ecole 5), mais nous n'avons pas de réponse à ce jour.

Concernant l'achat de chaleur à Cadiom SA, la révision du mode de tarification recommandée par la Cour des comptes a enfin abouti. Un nouveau contrat a été signé avec effet au 1^{er} janvier 2023. La formule est simplifiée avec un coût d'achat de la chaleur aux Cheneviers de 3.50 ct/kWh et un coût d'amortissement et rémunération du capital investi par la société Cadiom SA de 2.77 ct/kWh, soit un total de 6.27 ct/kWh. Cela représente une économie annuelle d'environ CHF 30'000.00, mais les SIG vont probablement augmenter leurs tarifs en 2024 ou 2025 de 0.50 ct/kWh. Cela annulerait le gain du nouvel avenant.

Afin de pallier cette future hausse et la baisse durable de consommation due au réchauffement climatique, le conseil de Fondation va étudier une augmentation du tarif pour ses clients.

Aucune perturbation majeure n'est à signaler. Onze interventions pour des changements de pièces hors garantie ont dû être effectuées par l'entreprise CGC en 2022, pour un montant total de CHF 9'740.40. L'assurance est intervenue une fois pour un sinistre.

Excepté l'économie de CHF 15'000.00 sur le contrat d'entretien et la baisse du taux d'intérêts facturé par la commune d'Aire-la-Ville, les autres charges sont pratiquement inchangées. La perte finale est de CHF 9'112.00. Tous les membres de la Fondation tiennent à remercier le Conseil municipal pour la subvention de CHF 40'000.00 qui permet de diminuer les pertes.

Au niveau du bilan, le poste « disponibilités » s'élève CHF 106'949.00.

Le poste « créances » comprend la consommation des clients de décembre 2022 pour CHF 116'992.00 et CHF 68'494.00 ont été dépensés pour le projet au chemin des Ecrevisses.

Au passif, le poste « engagements courants » concerne les factures de CADIOM SA du mois de décembre 2022 pour CHF 54'687.00, des factures des SIG (facturation et location fibre optique de décembre 2022) pour CHF 27'737.00, les intérêts pour la commune d'Aire-la-Ville pour CHF 7'500.00 ainsi que la participation de Beric pour les travaux du chemin des Ecrevisses réalisés au 31 décembre 2022 pour un montant de CHF 99'577.00.

La Fondation doit encore un montant de CHF 6'453'857.00 à la Commune d'Aire-la-Ville.

La perte cumulée depuis la création de la fondation se monte à CHF 203'666.00.

Les comptes ont été révisés par Fidusafe SA et approuvés par le conseil de Fondation le 6 juin 2023.

La Fondation a eu la tristesse de perdre Monsieur Raymond Zbinden, membre fidèle depuis de nombreuses années. Il a été remplacé par Monsieur Jorge Rodrigues.

Je tiens à remercier, au nom de la Fondation, Mesdames Véronique DUPERRIER et Claire SNEIDERS pour leur soutien administratif.

Je remercie également pour leur travail bénévole les membres de la Fondation, Madame Véronique MOULLET-BOUCHARDY et Messieurs René RUFFIEUX, vice-président, Dominique NOVELLE, secrétaire, Christophe NICOD, Raymond ZBINDEN, Jorge RODRIGUES et Guillermo BAEZA.

Salutations d'usage, signé le Président de la Fondation, Barthélémy ROCH.

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de l'audit et des comptes 2022. La Présidente demande s'il y a des remarques.

Monsieur JOYE prend note qu'un nouveau contrat a été signé en janvier 2023 et s'étonne que le Conseil municipal ne soit informé qu'à ce jour. Il regrette cette communication tardive. Au niveau du tarif, il s'interroge sur cette augmentation dans cette période déjà difficile et se demande s'il ne serait pas judicieux de faire un sondage auprès de la population afin de connaître sa position. De plus, il aimerait que la Commune se pose de bonnes questions quant à cette fondation.

Monsieur NOVELLE ne pourra peut-être pas répondre à toutes les questions. Toutefois, Monsieur JOYE soulève un sujet important qui est la pérennité de cette fondation. En effet, la météo clémente de ces dernières années fait que les foyers consomment moins, contrairement à ce qui avait été prévu il y a 10 ans.

Monsieur NOVELLE informe que la Cour des comptes est intervenue dans la notion tarifaire et a poussé à la mise en place de nouveaux tarifs. Un nouveau contrat a été signé au printemps 2023, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023, modifiant la formule du calcul de la puissance. De leur côté, les SIG ont déposé une demande au Conseil d'État, autorité de surveillance des prix de l'énergie, pour augmenter le tarif de l'énergie en provenance de l'usine des Cheneviers.

Monsieur NOVELLE informe que pour tous les clients du canton de Genève reliés au chauffage à distance (CAD), l'augmentation sera effective dès janvier 2024. Par contre, pour la Fondation communale, cette augmentation est reportée en janvier 2025. Il rappelle que toutes les énergies (eau, gaz, électricité, mazout, pétrole), au niveau mondial, ont déjà augmenté depuis la guerre en Ukraine, excepté l'énergie fournie par CADIOM. Il n'est malheureusement pas possible pour la Fondation d'assumer une augmentation tarifaire, sans la répercuter sur les clients de la Fondation. Une augmentation d'un centime par kwh permettrait de réduire les pertes.

D'autre part, d'ici 20 ans, il n'y aura plus de frais relatifs à l'amortissement du réseau communal. Il est important de rappeler, qu'avec ce nouveau contrat, la Fondation deviendra un client direct des SIG, contrairement à ce jour, à savoir que la Fondation est un client de la société CADIOM.

Monsieur JOYE remercie pour ces explications. Avec une augmentation, il craint que les utilisateurs diminuent leur consommation ce qui augmentera les pertes. Toutefois, Monsieur ZBINDEN rappelle que l'objectif final, pour l'environnement, est de moins consommer, ce qui va effectivement à l'encontre de la rentabilité de la Fondation.

Monsieur NOVELLE rappelle qu'au moment de la création du chauffage à distance à Aire-la-Ville, des propriétaires ont profité d'apporter des améliorations dans leur bâtisse, notamment en changeant les fenêtres et en améliorant l'isolation. La gestion d'un compteur électrique n'est pas la même que celle d'une chaudière à mazout. Un compteur tourne continuellement et la facturation est payée mensuellement. Quant au mazout, celui-ci est acheté en période tarifaire basse (en été) et le consommateur a tendance à oublier le prix déjà payé.

Pour rappel, la Commune a prêté CHF 10 millions à la Fondation pour construire ce réseau.

En se lançant dans ce projet, la Commune d'Aire-la-Ville a privilégié une démarche écologique : 600'000 litres de mazout non consommés et 1.7 million de tonnes de CO₂ non rejetés. Une fois le réseau amorti, dans 20 ans, les comptes seront à nouveau normalement positifs. Les coûts d'amortissement, plus de CHF 300'000.00/an à rembourser à la Commune, impactent fortement les comptes de la Fondation.

Monsieur FUMEAUX constate qu'il y a tout de même une baisse de la consommation de 8% par rapport à 2021 qui va dans le sens de la nouvelle loi *climat*, votée par le peuple suisse pour pousser l'utilisation des énergies renouvelables. Monsieur FUMEAUX se demande s'il n'est pas envisageable d'obtenir un soutien financier de la Confédération. Monsieur NOVELLE confirme que la consommation a diminué de 8% entre 2021 et 2022 et va continuer à diminuer au vu du réchauffement climatique. Il informe que les subventions ont été obtenues au moment de la construction (CHF 300'000.00 de l'OCEN). CADIOM a reçu les subventions relatives au CO₂ non rejeté pour l'ensemble du réseau.

La Fondation se bat depuis plusieurs années pour trouver des solutions, la Cour des comptes est également intervenue ce qui a permis de signer ce nouveau contrat. Le but est que cette nouvelle formule, couplée à une augmentation du tarif, permette d'éviter des pertes à la Fondation.

Monsieur CHRISTIN souligne que l'augmentation des prix de l'énergie ne va pas diminuer à l'avenir, indexée notamment sur celle du gaz. Monsieur NOVELLE souligne que le coût de l'énergie du chauffage à distance est surveillé par le Conseil d'État.

Sans autre remarque, la Présidente soumet la délibération au vote.

Texte de la délibération

vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation communale pour le chauffage,

vu le rapport de l'organe de révision Fidusafe, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2022, du 15 mai 2023,

vu l'approbation des comptes 2022 par le Conseil de Fondation le 6 juin 2023 et le rapport du Président du Conseil de Fondation du 8 juin 2023,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le conseil municipal

D É C I D E

1. D'approuver les comptes 2022 de la Fondation communale pour le chauffage.

La délibération est acceptée par 9 oui, 0 non et 1 abstention (Madame LAGROUNI).

VI. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES 2022 DE LA FONDATION D'INTÉRÊT PUBLIC COMMUNAL POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE

La Présidente passe la parole à Madame RAMBACH.

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de l'audit et des comptes 2022. Madame RAMBACH apporte certains éléments de l'exposé des motifs présenté en séance du Conseil de Fondation le 26 avril 2023, en présence de Messieurs CHRISTIN et LANZA pour Aire-la-Ville.

Entre temps, les comptes de la Fondation ont été approuvés par le Conseil municipal de la Commune de Confignon le 16 mai 2023.

Madame RAMBACH lit les parties de l'exposé des motifs qui concernent Aire-la-Ville.
Les comptes 2022 closent le premier exercice de la Fondation après l'intégration d'Aire-la-Ville. Pour rappel, il a été établi un contrat de prestations entre Confignon et Aire-la-Ville pour la répartition des charges inhérentes aux deux structures d'accueil préscolaire. Le contrat définit

la répartition des charges entre les Espaces de Vie Infantine (EVE) de Confignon et d'Aire-la-Ville, ainsi que le subventionnement de la part des Communes respectives.

La crèche d'Aire-la-Ville a fonctionné avec 30 places et l'EVE de Confignon avec 60 places et une crèche à mi-temps de 18 places.

Un budget 2022 a été voté pour CHF 4'271'316.86 et les comptes laissent apparaître un résultat positif de CHF 4'022.75, soit un écart de 0.1%.

Pour la crèche d'Aire-la-Ville, le budget 2022 s'élevait à CHF 1'327'908.39 et les comptes laissent apparaître un résultat positif de CHF 60'563.10, soit un écart de 4,56 %. Le poste des salaires présente une économie de CHF 17'721.66.

En effet, lorsque le budget des salaires a été préparé, l'ensemble du personnel n'avait pas encore engagé, des coûts moyens avaient donc été estimés ; de plus, la remplaçante a été engagée deux mois après l'ouverture de la crèche.

L'année de mise en route a néanmoins demandé davantage de travail tant au secrétariat qu'à la direction. Il sera important de réfléchir au taux adéquat de secrétariat et de direction pour la crèche d'Aire-la-Ville pour le budget 2024.

Les charges de personnel sont finalement inférieures au budget de CHF 42'263.64.

Les charges en biens et services ont été inférieures au budget de CHF 18'299.46. Cela plus particulièrement sur le poste de prestations de services et honoraires, en effet les charges de repas ont été surestimées.

Le pourcentage des charges salariales est de 82.52% soit un peu inférieur à celui de l'EVE Confignon, essentiellement en raison d'une ancienneté moindre du personnel.

En ce qui concerne les revenus, l'année 2022 a vu un montant d'encaissement des pensions assez juste en fonction de ce qui avait été budgété pour la première année de fonctionnement. Pour rappel, la crèche d'Aire-la-Ville accueille des familles des 7 Communes de la Champagne, dont les pensions sont reversées à la Commune d'Aire-la-Ville qui s'occupe d'établir le décompte aux Communes partenaires.

Lors de l'établissement du budget 2022, un montant de CHF 38'000.00 de recettes d'assurance perte de gain a été budgété. En 2022, seuls 25% des prévisions ont été perçus.

La répartition des produits se présentent comme suit :

- 29% = pensions des parents*
- 70% = subvention communale*

La Présidente remercie Madame RAMBACH pour ces précisions.

Sans remarque, la Présidente soumet la délibération au vote.

Texte de la délibération

vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville ;
vu le rapport de l'organe de révision Fiduciaire Chavaz SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2022, du 19 avril 2023 ;

vu l'approbation des comptes 2022 par le Conseil de Fondation le 26 avril 2023 ;

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D É C I D E

1. D'approuver les comptes 2022 de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville.

La délibération est acceptée par 10 oui, 0 non et 0 abstention.

VII. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA LOCATION DES LOCAUX COMMUNAUX

La Présidente demande si le document a été lu. Elle ajoute que les membres du Conseil municipal ont eu le loisir de lire le procès-verbal de la commission bâtiments qui se rapporte à ce dossier.

La Présidente profite de rappeler l'importance de prendre régulièrement connaissance des procès-verbaux des diverses commissions dans lesquels se trouvent le détail des discussions qui permettent aux membres du Conseil municipal de s'informer.

La Présidente demande si ce document amène des questions ou remarques.

Monsieur CHRISTIN a pris note du délai de 30 jours pour déposer une demande de location. Il se demande s'il est toujours possible, en cas d'enterrement, de s'adresser à la Mairie pour bénéficier d'une salle sans tenir compte de ce délai. Monsieur NOVELLE convient qu'il n'est pas possible d'anticiper une telle réservation et informe que chaque cas sera traité en particulier. En effet, il est rappelé que pendant les heures scolaires, la direction de l'établissement doit être informée. Madame RAMBACH précise que ce délai de 30 jours est prévu notamment pour les éventuels locataires qui font une réservation en dernière minute.

Sans autre remarque, la Présidente soumet la délibération au vote.

Texte de la délibération

vu le règlement du Conseil municipal de la Commune d'Aire-la-Ville du 11 mai 2009 ;

vu les rapports de la commission bâtiments du 11 mai 2023 ;

conformément à l'article 30 al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

le Conseil municipal

D É C I D E

1. D'adopter les modifications apportées au règlement relatif à la location des locaux communaux de la Commune d'Aire-la-Ville du 11 mai 2009, telles qu'elles figurent dans le document annexé qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de son approbation par le Conseil d'État.

La délibération est acceptée par 10 oui, 0 non et 0 abstention.

VIII. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE FEUX BLEUS POUR LE FUTUR GROUPEMENT INTERCOMMUNAL SAPEURS-POMPIERS AIRE-LA-VILLE/CARTIGNY

La Présidente passe la parole à Monsieur APOTHELOZ qui apporte quelques précisions concernant les enjeux de cette acquisition.

Les directives édictées conjointement par de l'OCPPAM et le Service d'incendie et de secours imposent que chaque corps de sapeurs-pompiers volontaires, respectivement de groupement intercommunal, est tenu d'avoir un chef d'intervention (CI) de piquet selon l'horaire suivant :

En semaine : du lundi au vendredi de 19h00 à 06h00
 Fin de semaine : du vendredi à 19h00 au lundi 06h00 -> 24/24
 Jours fériés : de la veille à 19h – au surlendemain à 06h00 -> 24/24

Un CI peut également être alarmé la semaine en journée par la centrale d'engagement du Groupement SIS. S'il peut se libérer de ses obligations du moment (professionnelles ou autres) alors il se rend sur le lieu du sinistre annoncé.

Les CI des communes d'Aire-la-Ville et de Cartigny sont de piquet une semaine complète soit du vendredi à 19h00 jusqu'au vendredi suivant à 19h00.

Par le passé, la plupart des CI résidaient sur le territoire de la commune de leur compagnie ; ce qui n'est plus toujours le cas aujourd'hui.

A partir du 1^{er} janvier 2024, à Aire-la-Ville, il n'y aura plus qu'un seul CI qui résidera dans notre commune, un second habite à Bernex, un troisième à Russin et un quatrième, qui est pressenti pour la fonction, demeure à Satigny.

Actuellement, le CI de piquet se déplace avec son véhicule privé ; ce qui pénalise les foyers voire les familles dans lesquels il n'y a qu'un seul véhicule.

Pour Monsieur APOTHELOZ, les points suivants justifient pleinement la mise à leur disposition d'un véhicule de piquet équipé des attributs prioritaires et de matériel pompier :

- La création du Groupement intercommunal sapeurs-pompiers Aire-la-Ville / Cartigny
- L'étendue du territoire des deux communes et la distance qui les sépare
- Le lieu de résidence des chefs d'intervention hors de nos communes
- La rapidité avec laquelle ils doivent se déplacer
- Le matériel de première intervention et leur équipement personnel de protection qu'ils emmènent avec eux

Le Service de sauvetage et de lutte contre les incendies aéroportuaires (SSLIA) de l'aéroport de Genève met en vente le véhicule d'occasion suivant :

- Véhicule Toyota RAV4 – hybride – rouge – modèle 2016
- 155 cv – 4 cylindres
- BV automatique
- environ 150'000 km
- Roues été / hiver
- Visite technique passée en avril 2023
- Equipements prioritaire + pompier, environ CHF 10'000.00
- Valeur à neuf est d'environ CHF 43'000.00, véhicule seul
- **Valeur tout équipé** vaut environ **CHF 54'000.00**
- **Prix de vente CHF 19'000.00** y compris les équipements prioritaires et pompiers

Le véhicule sera disponible dans la deuxième quinzaine du mois de juin.

Renseignements pris auprès de l'inspecteur cantonal du feu, aucune subvention n'est accordée pour ce type de véhicule.

Il s'agit d'une opportunité rare qui a été portée à la connaissance de l'Exécutif le 31 mai dernier, lequel a préavisé favorablement l'achat de ce véhicule pour les raisons exposées et en regard du fort intérêt manifesté par d'autres entités, une décision rapide devait être prise.

Si les membres du Conseil municipal l'acceptent, cette acquisition sera comptabilisée à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier. Le véhicule sera ensuite revendu – au même prix qu'il a été acheté – au Groupement intercommunal des sapeurs-pompiers Aire-la-Ville/Cartigny dès l'entrée en fonction de ce dernier, soit début 2024.

Monsieur APOTHELOZ encourage vivement les membres du Conseil municipal a accepté la délibération qui leur est soumise ce soir. Cette décision permettra de mettre ainsi un outil de travail moderne à la disposition des CI en même temps que vous leur donnez l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de leur mission.

Monsieur APOTHELOZ remercie pour l'attention.

La Présidente remercie pour cette intervention et demande s'il y a des remarques.

Monsieur JOYE, en qualité de Président de la commission sécurité, comprend l'opportunité d'acquérir un tel véhicule, toutefois, lors de séances préalables à la création du groupement, ce besoin d'un véhicule pour les CI n'avait jamais été évoqué. Il est favorable à l'opportunité mais regrette le manque de transparence dans la communication. Monsieur APOTHELOZ précise que la transparence est totale. Les CI de chaque compagnie s'organisaient avec leur véhicule privé. Avec la constitution du groupement, il y a une nouvelle manière de fonctionner apparue récemment ainsi qu'à la demande de certains CI, qui n'ont pas ou plus la possibilité de mettre leur véhicule privé à disposition pour le service de piquet.

Monsieur FUMEUX demande si l'on connaît la raison pour laquelle ce véhicule est en vente. Il émet des craintes sur la qualité de ce véhicule et sa capacité à répondre aux besoins du groupement, notamment des distances plus importantes à effectuer que sur le territoire de l'aéroport. Il suggère d'attendre et d'acquérir un véhicule neuf. Monsieur APOTHELOZ informe qu'il s'agit d'un renouvellement du parc véhicules du SSLIA. Il ajoute que ce véhicule a passé la visite technique et sera entretenu par un garagiste.

Monsieur PHILIPP abonde dans le sens de Monsieur APOTHELOZ. L'aéroport est une structure riche qui renouvelle régulièrement ses machines. Il n'a aucun doute sur les qualités techniques de ce véhicule qui répondra au besoin du groupement.

À la question de Monsieur CHRISTIN, Monsieur APOTHELOZ informe que ce véhicule ne sera pas immatriculé en 2023. La Commune d'Aire-la-Ville n'a aucun budget pour assumer les différents frais (impôts, assurance) liés à cette démarche. Ce véhicule est acheté pour le futur groupement et non pas pour la compagnie des sapeurs-pompiers d'Aire-la-Ville. Il ajoute que l'aéroport n'entreprend de telles transactions qu'avec un garagiste. Le véhicule roulera régulièrement pour le maintenir en état de marche, selon un accord avec le garagiste qui s'occupera de l'entretien.

Monsieur JOYE a également bien compris que d'autres entités sont intéressées par ce véhicule et qu'il a fallu se décider rapidement.

Monsieur ZBINDEN est convaincu par l'acquisition d'un tel véhicule pour les sapeurs-pompiers. Il y a une réelle nécessité, notamment du fait que tous les CI ne sont pas domiciliés dans la même commune, astreints pendant une semaine tout en devant mobiliser le véhicule familial.

Monsieur RAEMY précise que le prix à l'argus ne comprend pas l'équipement prioritaire et pompier, qui est de fait *offert*. En tant que membre Conseil du futur groupement intercommunal, il a bien compris l'utilité de cette acquisition qui devient une réelle nécessité.

Monsieur FUMEAUX imagine que pour conduire ce véhicule il est nécessaire d'avoir un permis spécial. Monsieur APOTHELOZ répond par la négative, seule une formation pour conduite avec feux bleus est nécessaire.

Monsieur JOYE demande dans quelle mesure une directive sera établie. Monsieur APOTHELOZ confirme que l'utilisation sera encadrée, une directive sera établie. Au niveau du matériel technique RAG 2000 (enregistreur de fin de parcours), il est inclus.

20h03 Monsieur van LEEMPUT rejoint la séance.

Sans autre remarque, la Présidente soumet la délibération au vote.

Texte de la délibération

Vu la création du Groupement intercommunal des sapeurs-pompiers d'Aire-la-Ville/Cartigny ;

vu la nécessité, dans le fonctionnement du futur groupement, d'avoir un véhicule dédié aux chefs d'intervention ;

vu l'offre intéressante proposée par l'Aéroport, uniquement en 2023, pour l'acquisition d'un véhicule (Toyota RAV4, équipement prioritaire + pompier) ;

conformément à l'article 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D É C I D E

1. D'acquérir un véhicule, équipé prioritaire et pompier.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 19'000.00 destiné à l'acquisition d'un véhicule, équipé prioritaire et pompier, pour le futur groupement.
3. De comptabiliser cette dépense à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier – compte 0220.00.10860.00.
4. D'autoriser le Maire à revendre ce véhicule, pour un montant de CHF 19'000.00, au groupement, dès que celui-ci sera en fonction (2024).
5. De comptabiliser la vente de ce véhicule à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier – compte 0220.00.10860.00.

La délibération est acceptée par 11 oui, 0 non et 0 abstention.

IX. RÉSOLUTION RELATIVE À LA PROPOSITION D'UN CHEF DE CORPS POUR LE GROUPEMENT INTERCOMMUNAL SAPEURS-POMPIERS AIRE-LA-VILLE/CARTIGNY

La Présidente passe la parole à Monsieur APOTHELOZ qui fait une rapide présentation du capitaine futur chef de corps.

Le groupement propose de nommer le capitaine Gregory BAERISWYL :

- 38 ans
- domicilié Cartigny
- ébéniste de formation (maître d'enseignement professionnel)
- sapeur-pompier depuis 2009
- officier depuis 2012
- officier PR (porteur appareil respiratoire)
- chef d'intervention (CI) depuis 2012
- école de capitaine en 2019
- commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers de Cartigny depuis 2022

Monsieur BAERISWYL s'est engagé avec conviction dans la création du groupement et il maîtrise toutes les ficelles du commandement. Sous sa houlette, la direction du futur groupement sera entre de bonnes mains.

Monsieur APOTHELOZ encourage vivement les membres du Conseil municipal à valider la résolution qui leur est soumise.

Sans remarque, la Présidente remercie Monsieur APOTHELOZ et soumet la résolution au vote.

Exposé des motifs

Suite à la validation, par les Conseils municipaux d'Aire-la-Ville et Cartigny, de la création du Groupement intercommunal sapeurs-pompiers Aire-la-Ville/Cartigny, un chef de corps doit être nommé pour ce nouveau groupement.

Lors de sa séance d'installation du 14 juin 2023 et en vue d'une entrée en fonction de ce groupement le 1^{er} janvier 2024, le Conseil du Groupement propose de nommer à la fonction de chef de corps le capitaine Gregory BAERISWYL, actuellement commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers de Cartigny.

Vu la validation de la création du Groupement intercommunal sapeurs-pompiers Aire-la-Ville/Cartigny par le Conseil municipal le 25 mai 2023 ;

conformément aux art. 8 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers, du 25 janvier 1990, et 19 de son règlement d'application, du 25 juillet 1990,

conformément à l'art. 30A, al. 3, let. a de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D É C I D E

1. D'approuver la proposition de nomination du capitaine Gregory BAERISWYL à la fonction de chef de corps du futur Groupement intercommunal sapeurs-pompiers Aire-la-Ville/Cartigny, dès le 1^{er} janvier 2024.
2. D'inviter le Maire à communiquer cette résolution au département des institutions et du numérique.

La résolution est acceptée par 11 oui, 0 non et 0 abstention.

X. MOTIONS

La Présidente demande si quelqu'un propose une motion. Aucune motion n'est proposée.

XI. QUESTIONS ET DIVERS

Madame MAIO

- Espaces extérieurs : complimente et remercie le responsable des espaces extérieurs pour le travail.
- Police municipale : demande si les agents passent toujours sur la Commune. Monsieur APOTHELOZ confirme que les agents passent toujours. Il ajoute qu'en cette période, les agents circulent plus souvent en vélo qu'en voiture.

Monsieur JOYE

- Parking du cimetière : demande si le contrôle, qui fera suite au changement de réglementation, sera assuré par la police municipale de Bernex. Monsieur APOTHELOZ confirme qu'effectivement, la police municipale va créer un nouveau service, qui assurera le contrôle du stationnement. Le sujet sera abordé en commission sécurité.
-

Monsieur CHRISTIN

- Viabilité hivernale : suite à des remarques d’habitants, il souhaite préciser à la population qu’il n’a aucune raison de mettre fin à cette prestation. Monsieur NOVELLE prend connaissance à l’instant de cette remarque et confirme que la Commune n’a pas la volonté de changer de mandataire.
- Fauche des chemins : souligne que plusieurs chemins n’ont pas été bien fauchés. Certains chemins n’ont pas été faits et/ou à moitié. Monsieur NOVELLE confirme que la Commune travaille toujours avec la même entreprise. Il demande à Monsieur CHRISTIN de lui remettre un plan des endroits qui n’ont pas été convenablement fauchés et qu’il fera suivre au mandataire.

Monsieur APOTHELOZ

- Sapeurs-pompiers : remercie le Conseil municipal pour le signal fort qu’il a donné aux sapeurs-pompiers en votant la délibération et la résolution.

Monsieur ZBINDEN

- Conseil municipal – Présidence : remercie la Commune pour le cadeau, Madame MOULLET-BOUCHARDY pour avoir assumé au pied levé la Présidence lors de la séance du 25 mai dernier ainsi que le secrétariat général, plus particulièrement Madame SNEIDERS, Secrétaire générale, pour son soutien précieux pendant cette année, ainsi que les membres du Conseil municipal pour la bonne tenue des séances.

Sans autre commentaire, la Présidente clôt la séance à 20h15 et remercie pour l’attention et souhaite de belles vacances à toutes et tous.